



Diagnostic immobilier

Par Bribri59

Bonjour,

Ma fille a acheté il y a un an une maison à rénover par l'intermédiaire d'un notaire.

Il y a une semaine suite à une tempête quelques ardoises se sont défaites de sa toiture. So assurance habitation lui a envoyé un couvreur qui a regardé la toiture et lui a annoncé qu'une partie de la toiture n'était pas en ardoise naturelle et contenait de l'amiante.

Elle a relu son diagnostic lié à la vente et rien n'est indiqué si la toiture contient de l'amiante.

Que conseillez vous de faire ?

Faut il refaire un diagnostic par un expert avec prélèvement qui coûte au moins 400 euros, faut il croire le couvreur ?

Faut il contacter la société qui a fait le diagnostic ?

Merci de votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

A-t-elle un diagnostic qui indique "absence d'amiante" ? ou pas de diagnostic ?

Elle doit consulter un avocat pour exercer un recours contre le vendeur et/ou le diagnostiqueur.

Toutefois il faut avoir une certitude et faire un nouveau diagnostic. Certains matériaux "ressemblent" à de l'amiante mais n'en sont pas.

Il est aussi possible que l'amiante soit dans l'isolant et/ou était inaccessible avant la vente.

lire ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F742]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F742[/url]

De plus, en cas de travaux de rénovation, le code du travail et le code de la santé publique imposent un DAAT. Si l'amiante est avérée, il y a un risque pour la santé et des mesures de protection doivent être mises en place.

Par Bribri59

Elle a un diagnostic qui dit qu'il y a de l'amiante dans un poteau au sous sol mais ne parle pas de la toiture.

Par yapasdequoi

Il reste donc à envoyer un diagnostiqueur examiner la toiture.

Par Bribri59

Est ce que l'assurance maison qui a envoyé un couvreur pour réparer des ardoises après sinistre peut prendre en charge ce nouveau diagnostic avant travaux car c'est le couvreur qui dit qu'il y a de l'amiante alors que le premier diagnostic pour la vente ne le signifiait pas ?

Par yapasdequoi

Demandez lui ou relisez le contrat. ça m'étonnerait, mais sait-on jamais ...